



**Budget annexe de la Résidence
autonomie Pré Blanc
Note de présentation du compte
administratif 2018**

I – Résidence autonomie Pré Blanc

I-A – Section fonctionnement

I-A-1 - Recettes de fonctionnement

I-A-2 - Dépenses de fonctionnement

a – Ventilation des dépenses

a1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

a2 – Dépenses de personnel

a3 – Dépenses afférentes à la structure

I-B – Section investissement

I-B-1 - Recettes d'investissement

I-B-2 - Dépenses d'investissement

I – Résidence autonomie Pré Blanc

L'exercice 2018 du budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc présente, avant intégration des reports excédentaires de 2017, un résultat :

- déficitaire de 31 125,88 € pour la section de fonctionnement
- excédentaire de 25 608,46 € pour la section d'investissement.

A ces montants, il convient d'intégrer les résultats reportés de 2017, soit :

- 45 997,49 € pour la section de fonctionnement
- 211 199,02 € pour la section d'investissement.

Le résultat de clôture 2018 du budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc reports inclus, s'établit donc à :

- + 14 871,61 € pour la section de fonctionnement
- + 236 807,48 € pour la section d'investissement.

	Recettes	Dépenses	Reports 2017	Résultats 2018
Fonctionnement	703 601,44 €	734 727,32 €	45 997,49 €	14 871,61 €
Investissement	85 169,01 €	59 560,55 €	211 199,02 €	236 807,48 €

Le tableau ci-dessous permet de comparer les résultats par section entre les années 2017 et 2018 :

- La section de fonctionnement progresse légèrement en recettes et en dépenses
- La section d'investissement diminue légèrement en recettes et augmente fortement en dépenses.

		CA 2017	CA 2018	Evolution	
Section fonctionnement	Recettes	692 458,44 €	703 601,44 €	11 143,00 €	+ 1,6%
	Dépenses	721 459,05 €	734 727,32 €	13 268,27 €	+ 1,8%
Section investissement	Recettes	88 710,17 €	85 169,01 €	- 3541,16 €	- 4%
	Dépenses	29 698,55 €	59 560,55 €	29 862,00 €	100,6%

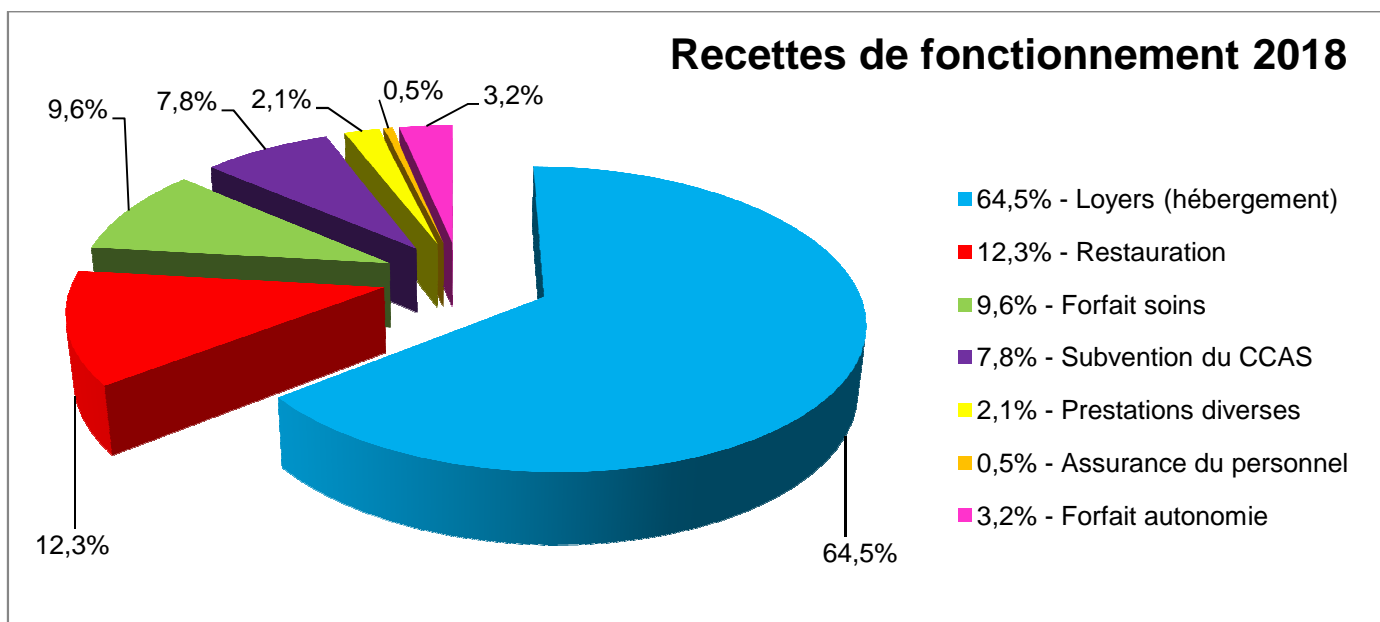
I-A – Section fonctionnement

I-A-1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc sont constituées par :

- Les loyers (prix de journée hébergement fixé par le Conseil départemental)
- Les recettes de restauration
- Le forfait soins versé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Le forfait autonomie versé par le Conseil départemental
- La subvention d'équilibre versée par le CCAS
- Des prestations diverses et produits exceptionnels
- L'assurance du personnel

CA 2017	CA 2018	Evolution	
692 458,44 €	703 601,44 €	11 143,00 €	+ 1,6%



Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	Evolution	
Loyers (hébergement)	452 290,74 €	453 991,05 €	1 700,31 €	+ 0,4%
Restauration	84 048,59 €	86 472,98 €	2 424,39 €	+ 2,9%
Forfait soins	66 720,77 €	67 187,82 €	467,05 €	+ 0,7%
Subvention du CCAS	55 000,00 €	55 000,00 €	0 €	0
Prestations diverses et produits exceptionnels	10 489,14 €	14 779,81 €	4 290,67 €	+ 40,9%
Assurance du personnel	2 489,20 €	3 552,78 €	1 063,58 €	+ 42,7%
Forfait autonomie	21 420,00 €	22 617,00 €	1 197,00 €	+ 5,6%
Total	692 458,44 €	703 601,44 €	11 143,00 €	+ 1,6%

Les recettes de l'année 2018 progressent de 11 143 € par rapport à 2017. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des recettes :

- D'hébergement de 1 700,31 € pour un taux d'occupation et un prix de journée moyen constant.

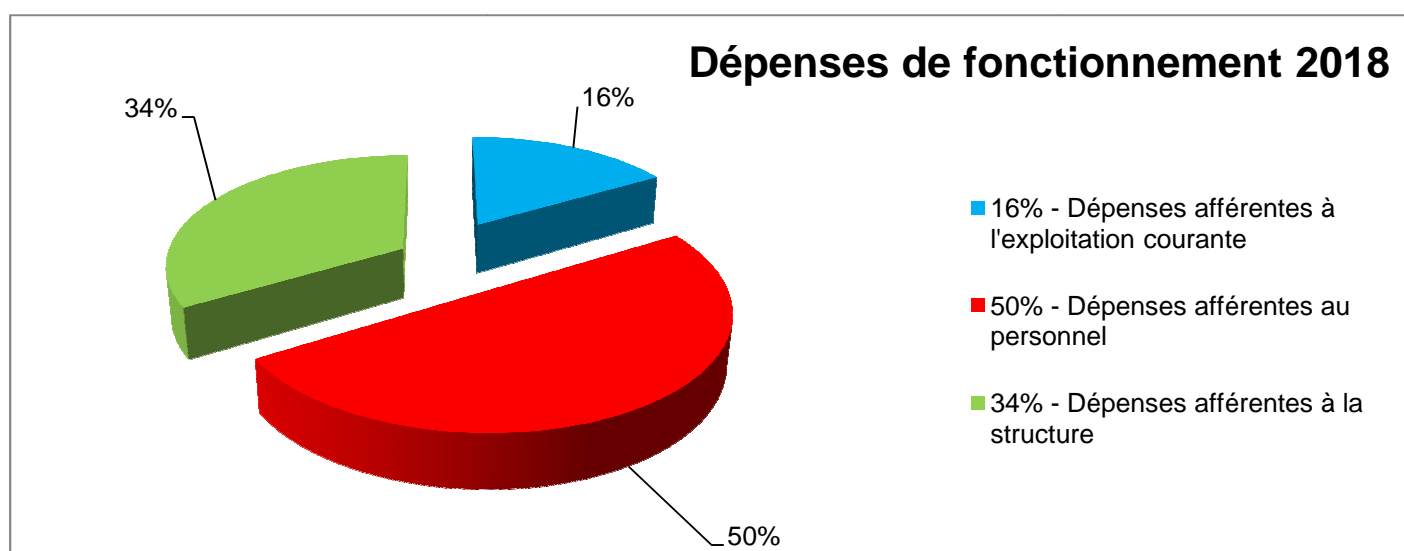
- De restauration de 2 424,39 € en raison d'une augmentation significative du nombre de repas du soir (+ 51%), les repas servis le midi demeurant stables.
- Du forfait soins de 467,05 €.
- Des prestations diverses et produits exceptionnels de 4 290,67 € en raison d'un remboursement de contributions par la CNRACL.
- De l'assurance du personnel de 1 063,58 € en raison d'un absentéisme un peu plus important qu'en 2017.
- Du forfait autonomie de 1 197 €.

I-A-2 Dépenses de fonctionnement

a – Ventilation des dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc sont ventilées en 3 groupes :

- Dépenses afférentes à l'exploitation courante (eau, énergie, alimentation, fournitures...)
- Dépenses afférentes au personnel
- Dépenses afférentes à la structure (location et charges, entretien et réparation, assurance...)



	CA 2017	CA 2018	Evolution	
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	109 714,00 €	121 131,42 €	11 417,42 €	+ 10,4%
Dépenses afférentes au personnel	357 949,14 €	366 967,57 €	9 018,43 €	+ 2,5%
Dépenses afférentes à la structure	253 795,91 €	246 628,33 €	- 7 167,58 €	- 2,8%
TOTAL	721 459,05 €	734 727,32 €	13 268,27 €	+ 1,8%

❖ a.1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante pour 2018 s'élèvent à 121 131,42 € et augmentent de 11 417,42 € (+ 10,4%) par rapport à 2017 principalement en raison de la hausse du coût de la fourniture de repas pour la restauration. Cette dernière augmente d'environ 12 000 € (+ 28%) en raison de la fin prématurée du marché de fourniture de repas et la nécessité de trouver un fournisseur temporaire hors marché, donc plus cher, le temps de lancer une nouvelle consultation.

❖ a.2 Dépenses afférentes au personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 366 967,57 € pour 2018 et progressent de 9 018,43 € par rapport à 2017 (+ 2,5%). Cette hausse des dépenses découlent essentiellement de l'augmentation des activités de prévention du vieillissement et de la mise en place de mesures nouvelles, en lien avec le versement du forfait autonomie versé par le Conseil départemental :

- Ateliers informatiques (5 800 €)
- Cours de gymnastique adaptés aux séniors (4 500 €)

❖ a.3 Dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure s'élèvent à 246 628,33 € et diminuent de 7 167,58 € (- 2,8%) par rapport à 2017. Parmi les dépenses qui évoluent, il convient de noter :

- La baisse de :
 - Dotation aux amortissements (13 214 €) en lien avec les achats d'investissement réalisés les années précédentes,
 - Coût des différentes maintenances (1 158 €)
 - Entretien matériel et outillage (1 911 €)
- La hausse de :
 - Charges locatives (1 651 €)
 - Formation des agents (1 540 €)
 - Taxe Métropole de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets (6 000 €)

I-B – Section investissement

I-B-1 – Recettes d'investissement

CA 2017	CA 2018	Evolution	
88 710,17 €	85 169,01 €	- 3 541,16 €	- 4%

Aux recettes d'investissement habituelles de la résidence (amortissements, FCTVA et cautions de location des logements), il convient d'ajouter en 2018 le versement de subventions d'équipement versées par AG2R et la Sécurité Sociale des Indépendants.

Le total des recettes pour l'année 2018 est en baisse de 3 541,16 € par rapport à celui de 2017, principalement pour les raisons suivantes :

- Baisse des amortissements de 13 154 € (en lien avec les achats réalisés au cours des années antérieures)
- Non reconduction d'une recette exceptionnelle (remboursement de factures par la SDH) de 8 363 € perçue en 2017
- Hausse du FCTVA (3 153 €) et des cautions de location (2 563 €)
- Versement de subventions exceptionnelles (AG2R et sécurité sociale des indépendants) pour le remplacement d'une partie du mobilier de la Résidence pour 12 319 €.

I-B-2 – Dépenses d'investissement

CA 2017	CA 2018	Evolution	
29 698,55 €	59 560,55 €	29 862,00 €	+ 100,6%

Les dépenses d'investissement 2018, qui augmentent de 29 862 € par rapport à l'année 2017, concernent principalement les dépenses suivantes :

- Achat de meubles (tables, chaises, bahut...) pour 22 105 €
- Changement de la porte d'entrée coulissante 4 440 €
- Remplacement de l'armoire froide de la cuisine 2 675 €
- Entretien et mise aux normes des ascenseurs 2 843 €
- Aménagements divers de la Résidence (terrasses, garde-corps...) 12 584 €
- Changements de volets roulants 3 828 €
- Rénovation des studios 4 975 €
- Divers (appel malade, transmetteur téléphonique...) 2 268 €
- Remboursement de cautions des locataires sortants 3 842 €